Fédération du
SERVICE AUX PARTICULIERS

ENSEMBLE
NOUS SOMMES
PLUS FORTS !

ÉDITO DU PRÉSIDENT

ENSEMBLE, NOUS SERONS PLUS FORTS

Depuis sa création en 2006, la FESP n'a eu de cesse d'œuvrer en faveur de la qualité des services à la personne, de la professionnalisation du secteur et de la structuration des métiers.

Adhérer à la FESP c'est rejoindre la première fédération représentant toutes les activités du service à la personne et bénéficier d'un réseau et d'une capacité à agir auprès des pouvoirs publics.

Adhérer à la FESP c'est disposer d'un accompagnement dans toutes ses démarches juridiques et de conseils pour recruter, former.

Adhérer à la FESP, c'est agir en participant à des commissions métiers et en définissant les actions qui seront portées par la fédération.

Adhérer à la FESP c'est faire entendre sa voix quels que soient la taille et le statut de la structure, car la FESP est la seule fédération qui défende tous les modes opératoires ; prestataires, mandataires, mises à disposition… Elle garantit un dialogue constructif et bienveillant entre les entrepreneurs qui débutent et les têtes de réseaux de franchises établies depuis plusieurs années.

La FESP a fait grandir ma structure, conforté mon action de chef d'entreprise, m'a permis de porter et de défendre les intérêts de mon entreprise comme ceux de l'ensemble du secteur.

En 2022, la FESP a remporté le combat de l'avance immédiate du crédit d'impôt. Elle s'attache désormais à rendre nos métiers plus attractifs et de valoriser nos salariés qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins des familles, des enfants, des personnes fragiles ou dépendantes. C'est un travail de co-construction indispensable, avec l'ensemble des acteurs publics et politiques, que la FESP a initié, au profit des entreprises du secteur et au service de notre société.

Ensemble, nous sommes plus forts. Brice Alzon

LA FESP

EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 CRÉÉE EN AVRIL 2006

Membre du MEDEF, du Groupement des professions de services (GPS) et de l'EFSI, elle est une émanation du Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), (virgule) lui-même (minuscule) créé en 1996.

PREMIÈRE FÉDÉRATION

DES ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE !

La Fédération du Service aux Particuliers (FESP) est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs du secteur des services à la personne.

Elle représente **toutes les entreprises adhérentes, quels que soient leur taille et leur mode d'intervention :** entreprises prestataires, mandataires, mises à disposition. Elle est la première Fédération représentative des entreprises de services à la personne en nombre de structures adhérentes et de salariés (arrêté de représentativité du 13 décembre 2021).

Elle défend au quotidien les intérêts des entreprises de SAP auprès des pouvoirs publics (Commission européenne, ministères, CNSA, Cnav, Cnaf, OPCO EP, etc.) et acteurs locaux (DREETS) Conseils départementaux, Caf, Carsat, etc.) afin de promouvoir le secteur et obtenir que les acteurs exercent leurs activités dans un cadre juridique et fiscal adapté à un secteur créateur d'emplois et en perpétuelle croissance.

Mais son rôle ne se limite pas à la seule représentation du secteur. **La FESP est également présente au quotidien auprès de ses adhérents pour les soutenir, les informer, les accompagner.**

Elle œuvre en faveur de la qualité de service, de la professionnalisation du secteur, et lutte contre le travail non déclaré.

La FESP est à l'origine du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt SAP, mis effectivement en œuvre en 2022, qui permet aux familles de bénéficier de 50 % de crédit d'impôt dès la délivrance du service, et donc à n'avoir à payer que 50 % du prix réel, alors qu'il était jusqu'alors perçu l'année suivante.

45 %

DES ENTREPRISES FÉDÉRÉES DU SECTEUR DES SAP ADHÉRENTES À LA FESP*

+ DE 3 600

STRUCTURES DE PROXIMITÉ REPRÉSENTÉES ALLANT DES GRANDS GROUPES AUX TPE

*Arrêté du ministère du Travail du 13 décembre 2021 c'est bien en bas de page et cela renvoi à l'arrêté de représentativité.

LES SERVICES AUX ADHÉRENTS
POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

+

Quelle que soit la taille des structures de service aux particuliers, la FESP a pour mission d'épauler les chefs des entreprises adhérentes et de les accompagner, en leur apportant des services au plus près de leurs besoins.

UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN ACCÈS ILLIMITÉ

La Direction juridique de la FESP accompagne au quotidien les dirigeants adhérents de manière bienveillante, professionnelle, confidentielle et gratuite via, notamment, une hotline dédiée en accès illimité dans les domaines suivants :

+ questions juridiques (DRH, fiscales et sociales, organisation du temps de travail, complémentaire santé, régimes juridiques, etc.)
+ demandes d'agrément et/ou de déclaration, ainsi que d'autorisation, auprès des conseils départementaux
+ rédaction d'un contrat d'embauche
+ gestion des procédures disciplinaires
+ soutien dans leurs relations avec les organismes publics (conseils généraux, DREETS, intercommunalité, Carsat, MSA, CAF), etc.

Elle publie à l'attention des adhérents une lettre juridique hebdomadaire : actualités législatives et réglementaires du secteur.
Ces actualités sont compilées en fin d'année dans un document unique : l'Année Juridique de la FESP.

Elle publie également : ActuJuridique - Les 100 Questions/Réponses de la Fédération du service aux particuliers (FESP)

3 000
SOLLICITATIONS / AN DU SERVICE JURIDIQUE

UNE DÉFENSE ACTIVE DES INTÉRÊTS DES ENTREPRISES

La FESP soutient et défend ses adhérents dans les négociations paritaires (dérogation aux 24h, annualisation du travail, grille de salaires, indemnités kilométriques, médecine du travail, ...). Elle peut aussi jouer un rôle de médiateur entre un adhérent et une administration, notamment au niveau local, au travers de ses référents.

UN DISPOSITIF COMPLET DE « PROFESSIONNALISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La FESP est partenaire d'un réseau d'organismes de formation professionnelle, couvrant l'ensemble du territoire.

Sa direction formation professionnelle accompagne les adhérents au quotidien s'agissant du développement des compétences, de la professionnalisation des salariés (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, Pro A...) et des financements potentiels.

POUR ÊTRE UN ACTEUR DE LA VIE DE LA PREMIÈRE FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU SECTEUR

+ EN PARTICIPANT AUX COMMISSIONS MÉTIERS

Une des forces de la FESP est d'être la seule Fédération du secteur à proposer 20 groupes de travail thématiques : 17 commissions « métiers » qui se réunissent tous les deux mois et 3 commissions transversales (juridique, formation, DOM).

Chaque adhérent est membre de droit des commissions « métiers » correspondant à son activité et aux commissions transversales. Il peut ainsi partager la connaissance des bonnes pratiques avec les autres dirigeants, identifier les leviers de développement de son activité, défendre son métier...

+ EN INTÉGRANT LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX DE LA FESP

Localement, les adhérents peuvent être soutenus par des référents territoriaux eux-mêmes adhérents et chefs d'entreprise du secteur des services aux particuliers, sur l'ensemble du territoire.

+ UNE INFORMATION EN TEMPS RÉEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

Les adhérents bénéficient de supports d'information dédiés, via l'accès personnalisé à « l'espace adhérents » sur le site de la FESP : lettres juridiques hebdomadaires, newsletter et revue de presse mensuelles, communiqués de presse, publications des actes des tables rondes et colloques FESP... et/ou par leur participation aux rencontres territoriales, tables rondes, colloques...

+ DES PARTENARIATS

La Fédération du Service aux Particuliers travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème des services à la personne en nouant des partenariats privilégiés pour ses adhérents.

ÊTRE PROCHE DES MÉTIERS DE PROXIMITÉ...
ET LES VALORISER

La FESP est la seule fédération à couvrir l'ensemble des 26 activités du secteur du service aux particuliers. Ce faisant elle est la mieux à même d'appréhender les caractéristiques propres à chacun de ces métiers, d'y répondre par des formations adaptées, susceptibles de les valoriser et donc de les rendre plus attractifs.

LA FESP, MOTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour répondre aux besoins croissants de professionnalisation du secteur, la FESP sensibilise régulièrement ses adhérents à la nécessité de formation pour eux-mêmes et leurs salariés. Elle les accompagne dans la mise en place de formations pour leurs collaborateurs, telles que le plan « Apprenti'SAP » initié en 2018, qui promeut la formation par la voie de l'alternance sur l'ensemble du territoire national, apportant ainsi une réponse concrète et de proximité aux besoins de main-d'oeuvre et aux difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés, via des partenariats noués avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

La FESP s'associe à l'AGEFIPH pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans le secteur du service à la personne.

CHARTE DES VALEURS DE LA FÉDÉRATION

Dès leur adhésion, les entreprises qui rejoignent la FESP sont invitées à respecter et honorer les valeurs de la Fédération.

La FESP est la Maison commune des SAP

La FESP est la maison commune des services à la personne. Tous les métiers et tous les modes d'intervention sont représentés et défendus sur l'ensemble du territoire, en métropole et outre-mer. De la petite enfance au maintien à domicile, la FESP est présente à tous les moments de la vie.

Le détail des 26 activités du secteur SAP est à retrouver sur le site internet https://www.fesp.fr/

Outre les services à la personne stricto sensu, la FESP accueille des entreprises de services aux particuliers dans les domaines de :

+ l'accueil collectif des jeunes enfants (crèches, micro-crèches…)
+ l'hébergement des personnes âgées (résidences services, habitats inclusifs et/ou partagés, familles d'accueil pour seniors …)
+ l'assistance aux personnes souhaitant rester à domicile (téléassistance, plateformes d'assistance destinées aux personnes qui doivent aider des proches fragiles, portage de repas, activités de loisirs, mise à disposition d'outils numériques …)

Par ailleurs, en tant qu'administrateur de la filière silver économie et du Syndicat national de la silver économie, la Fesp soutient activement l'innovation pour l'autonomie des personnes âgées et les services favorisant le bien vieillir et le bien être.

UN RÉSEAU NATIONAL POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

La FESP est une fédération de proximité.qui accompagne les entreprises dans les territoires métropolitain et d'outre-mer. Elle y est représentée par un réseau de référents territoriaux, adhérents et chefs d'entreprises, chargés de relayer les positions de la FESP dans les territoires et, en retour, de porter à sa connaissance les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment dans l'application des politiques publiques.

LE RÉSEAU NATIONAL DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX FESP

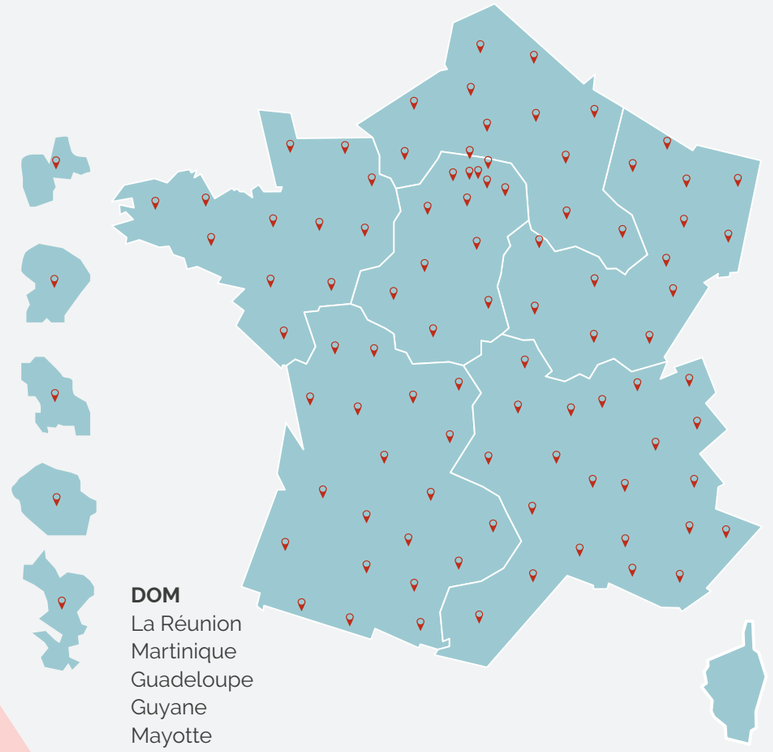

DOM
La Réunion
Martinique
Guadeloupe
Guyane
Mayotte

Fédération du
SERVICE AUX PARTICULIERS

FÉDÉRATION DU SERVICE AUX PARTICULIERS
174 boulevard Haussmann
75 008 Paris
01 53 85 40 80
accueil@fesp.fr

+

fesp.france fesp_services Fédération Fesp

www.fesp.fr